

ÉMETTEUR : Anna Carbonnel	Nombre de participants : 40 personnes (élus, représentants de conseils de quartier, habitants etc.)
	À l'attention de toute personne intéressée par l'assemblée citoyenne de Ramonville.
Date : 16 décembre 2020 (19h-20h30)	
Compte-rendu de la réunion d'information de l'assemblée citoyenne de Ramonville	

1. Ouverture de la réunion par Marie-Pierre Gleizes :

Bonsoir à tous et merci de vous être mobilisés pour participer à cette réunion de présentation de l'assemblée citoyenne de Ramonville Saint-Agne. Tout d'abord laissez moi vous présenter l'équipe impliquée :

. Pierre-Yves Schanen, *délégué Participation citoyenne et dispositifs consultatifs*

. Anna Carbonnel, *chargée de mission Démocratie participative et dialogue citoyen*

Et moi-même Marie-Pierre Gleizes, *adjointe Démocratie ouverte, conseils de quartiers et communication*.

Le projet politique de cette mandature est de faire de Ramonville une ville humaine, ouverte et responsable :

- Humaine, pour assurer le bien-être de tous les habitants ;
- Ouverte, pour garantir des droits et sans discrimination ;
- Responsable, pour que les activités et projets municipaux garantissent des changements durables dans le respect de l'environnement et avec des investissements maîtrisés.

C'est pourquoi le projet de démocratie participative porté par la municipalité œuvrera pour que la ville humaine, ouverte et responsable soit une réalité et non uniquement un slogan. La démocratie

participative enrichit le fonctionnement municipal, elle est complémentaire de la démocratie représentative. La démocratie participative sera mise en place en relation avec l'intercommunalité. Le cœur du projet politique de la démocratie participative repose sur l'humain, les habitants et leur capacité à s'impliquer dans la vie de la cité et sa gestion et à s'engager pour leur quartier, leur ville, en proposant des idées soumises au débat public pour répondre à des enjeux sociétaux, économiques ou environnementaux avec, toujours chevillé au corps, l'intérêt général et la production de bien commun. L'habitant n'est plus spectateur de la vie publique, il en devient un acteur : il est une partie prenante de la politique locale, il s'implique dans la vie civile. Les solutions émergent de la pluralité des points de vue et ne doit pas être instrumentée par des intérêts particuliers.

La démocratie participative est ouverte à tous les Ramonvillois-es (habitants, travailleurs, usagers de la ville) en leur permettant de s'impliquer dans différentes instances qui sont et seront mises en œuvre : conseil des jeunes, des seniors, de quartier, groupes projets, assemblée citoyenne etc. L'expression des Ramonvillois-es se fera au travers de recueil de leurs besoins/idées mais aussi de votations et de pétitions tout le long du mandat. L'enjeu est de soutenir les initiatives, de libérer les énergies, de lutter contre le repli sur soi et de rendre plus dynamique notre commune.

Lors d'un mandat les élu-es sont responsables de la politique menée, le projet politique de la démocratie participative à Ramonville Saint-Agne est de partager cette responsabilité avec les habitant-es en s'appuyant sur l'assemblée citoyenne pour la prise de décision, en permettant à l'assemblée citoyenne d'évaluer la gestion communale.

C'est pour tout cela que nous souhaitons avec vous concevoir cette assemblée citoyenne qui va vous être présentée par Pierre-Yves Schanen et Anna Carbonnel.

2. Éléments de cadrage de la réunion en visio par Anna Carbonnel :

- Je vous invite à couper vos micros lorsque vous ne prenez pas la parole.
- Vous avez également un onglet sur la gauche intitulé « discussion publique » qui permet à tout le monde de poser des questions à tout moment. Mais nous aurons à peu près 2 fois 3 minutes chacun pour prendre la parole après la présentation de Monsieur Schanen et moi-même.
- Pour faciliter la prise de note du compte-rendu de cette réunion, acceptez-vous que la réunion soit enregistrée ? Si quelqu'un est contre l'enregistrement, qu'il se prononce. [Personne ne se prononce].
- Pour la prise de note en direct, pour les personnes sourdes notamment, nous avons un autre onglet sur la droite intitulé « notes partagées », qui permet de prendre des notes ensemble. N'hésitez pas à ajouter vos remarques, précisions sur cette note partagée après y avoir indiqué votre nom de rédacteur.
- Un dernier outil intitulé « sondage » permettra, si besoin, de voter. [N'a pas été utilisé].

3. Intervention de Pierre-Yves Schanen :

Pourquoi ce projet ?

Objectifs de cette AC.

À quoi ça sert ?

Les habitants sont en capacité de faire 3 choses au moins aussi bien que les élus : proposer des projets qui sont des projets auxquels nous n'avions pas pensé dans notre mandat, évaluer l'action et être dans la logique, pour des projets importants, de co-construire.

Évaluer : les citoyens sont très compétents et parfois plus compétents pour regarder, parce qu'ils ont une expertise d'usage. Cela permet de multiplier les regards, les regards de socio-

professionnels et de multiplier ces regards nous apparaît très utile. Cela nous permet d'avoir un regard qui permettra de dire : « ça ça a plutôt marché », « ça on l'a pas vu », et « voici ce qu'on propose, ce que vous aviez fait, on peut l'améliorer ». On a besoin d'avoir cet écho de citoyen qui ne soit pas que des intérêts particuliers.

Une assemblée citoyenne, cela permet enfin de co-construire les plus grands projets, ou certains projets de la commune. Lors du dernier mandat, on s'est rendu compte qu'en travaillant avec un certain nombre de personnes, on a amélioré les projets comme par exemple Marnac. Certains de nos projets les plus structurants pourraient être construits avec l'assemblée citoyenne. Ce sera vrai pour les projets structurants, mais également pour le budget. Co-construire le budget pour avoir des avis et des remarques etc.

L'autre mission, ce serait de faire des propositions. On ne peut pas penser à tout dans un mandat, un peu comme les conseils de quartier le font. Elles pourront émaner de certaines personnes. L'assemblée citoyenne aura l'occasion de conduire pendant le mandat une ou 2 grandes propositions en lien avec le conseil municipal.

Dans notre projet, nous avons aussi voulu permettre d'étendre le droit de proposition à tous les Ramonvillois. Il sera possible de faire une pétition citoyenne, avec un nombre d'électeurs qui n'est pas encore fixé, qu'on fixera ensemble, 10 % ?

Cette assemblée citoyenne, comment nous pensons la composer ? Elle aura ces 3 rôles. Ce sera peut-être un certain nombre d'entre vous ? Des volontaires. On aura le choix, pour éviter, le phénomène TLM (Toujours Les Mêmes) ajouter 2 autres personnes tirées au sort de 12 habitants. Pour éviter une rupture avec les autres conseils de Ramonville, on va mettre 12 représentants des instances qui existent déjà à Ramonville. Elle choisira sa façon de travailler par exemple en constituant des groupes de travail avec des techniciens et des élus ?

Ce projet nous permet d'avoir 3 axes d'actions autour de 3 collèges, quel pouvoir on lui donne ? D'abord cette assemblée citoyenne ne peut pas être celle qui va décider. C'est une assemblée consultative, mais qui n'est pas un espace de décision, elle vient en complément de la démocratie représentative. Toutes les propositions sont soumises au vote du conseil municipal. Un certain nombre de propositions pourront éventuellement être soumises à un référendum citoyen, c'est une nouveauté de ce mandat. Toute proposition sera soit votée en conseil, soit en référendum.

Le droit à la pétition est ouvert à la population. Cette pétition va permettre d'exprimer un vœu, un projet. Il faudra le mettre en place et organiser un débat, et cela sera une tâche que l'on va confier à l'assemblée citoyenne.

L'idée, c'est que c'est l'assemblée citoyenne qui se saisira de la pétition, et qui verra quels sont les éléments à voir avec les services. Et cela permettra, avec les services, soit que le conseil municipal décide de la voter, soit de la voter par la population. Proposition qui peut être tranchée par la population. Le 4ème rôle de l'assemblée sera donc de mettre en forme une proposition avec les services et les élus.

4. Intervention d'Anna Carbonnel :

Pour ceux qui le souhaitent, nous mettons en place un groupe de travail dans le but de créer ensemble cette assemblée citoyenne. C'est important, dans le cadre d'une démocratie participative, de réfléchir et de créer ensemble, de façon concertée, et surtout dès le départ, ce

projet de création d'assemblée citoyenne. Nous avons notamment quelques points de réflexion à avoir sur :

- la co-écriture d'une charte ;
- la définition de nos modalités de travail en groupe ;
- le tirage au sort des 36 futurs membres de l'assemblée citoyenne ;
- et le calendrier.

La co-écriture de la charte est le premier travail que nous aurons à effectuer ensemble. C'est à travers une charte que nous poserons le cadre de fonctionnement de l'assemblée citoyenne. Il faudra réfléchir ensemble et co-rédiger sur certains points qui apparaissent couramment dans une charte, et que je propose ici :

- nos valeurs communes entre la volonté politique de la mairie de Ramonville et la demande de participation des habitants à la vie de la commune ;
- la façon dont nous allons faire le tirage au sort des 36 membres ;
- les objectifs et le niveau de décision de l'assemblée citoyenne : consulter ? Évaluer ? Proposer ? ;
- les engagements réciproques entre les membres de l'assemblée et de la municipalité : la transparence, l'information etc. ;
- les rôles et règles de l'assemblée citoyenne ;
- définir ensemble les outils de concertation, de co-construction, et de co-décision.

L'intérêt du tirage au sort pour intégrer 12 habitants à l'assemblée citoyenne, est de respecter une forme de représentativité. Mais on se demande s'il ne faut tout de même pas veiller au respect de certains critères de diversité : l'âge ? le quartier ? la date d'installation ? le statut d'occupation ? la composition familiale ? la catégorie socio-professionnelle ? en veillant également à avoir au sein de cette assemblée citoyenne, des actifs et des inactifs ? (tout ceci est une proposition, à voir ensemble !)

Voici une petite vidéo de Loïc Blondiaux, chercheur en sciences politiques sur la démocratie participative, qui explique en 2 min l'avantage du tirage au sort.

« Le tirage au sort, il a une histoire relativement compliquée. Il a une histoire ancienne. Pour les Athéniens, au 5ème siècle avant J.-C., le tirage au sort était perçu comme le seul mode démocratique de désignation des gouvernants. Et donc, le tirage au sort était une institution clé de la démocratie athénienne. Et puis le tirage au sort a disparu presque totalement de notre horizon politique, et il revient depuis une 20ème d'années. Et il revient, de mon point de vue, pour d'excellentes raisons. Qu'est-ce qu'il s'agit de faire avec le tirage au sort ? C'est de proposer des assemblées de représentants nées d'un type autre que les représentants issus de l'élection. Des représentants qui en collectif représenteront les différentes sensibilités, et les différents groupes de notre société. Ce qu'apporte le tirage au sort c'est cette représentativité qui me paraît tout à fait capitale. Nos assemblées, elles sont biaisées dans leur fonctionnement, parce que ceux qui prennent la décision appartiennent à certains groupes sociaux et pas à d'autres. Ils sont par exemple en majorité beaucoup plus éduqués que le reste de la population. Avec un tirage au sort qui est utilisé rigoureusement, et j'y insiste, vous donnez une chance d'avoir des gens dont la voix habituellement n'est pas prise en compte, qui participent à la délibération préalable à la décision. »

Le calendrier que nous proposons est le suivant :

- aujourd'hui nous en sommes à la présentation du projet ;
- janvier : on stabilisera notre groupe de travail et la co-écriture de la charte ;
- février : on réfléchira sur le lien entre les services municipaux et l'assemblée citoyenne ;
- mars : on validera la proposition de charte ;

- avril : la charte sera votée par le conseil municipal ;
- mai : désignation des 36 membres ;
- juin : définition des grands projets sur lesquels travailler ;
- septembre : lancement du travail de l'assemblée citoyenne sur les grands projets.

Maintenant la parole est à vous. En attendant de réfléchir à une façon de fonctionner et de décider ensemble, je vous propose de faire un tour de table virtuelle et de vous prononcer le plus brièvement possible pour laisser un temps d'expression à chacun. D'après mes calculs, cela laisse un temps de 2 minutes par personne.

Je prends notes de vos interventions, et un compte-rendu sera envoyé à tous les membres présents, voire même publié sur le site de la mairie. À nous d'en décider maintenant !

Voici les questions que je propose pour ce tour de table, si vous souhaitez vous présenter, dire pourquoi vous êtes ici et réagir sur les questions posées ici :

- Qu'est ce qui pourrait inciter le grand public à devenir membre de l'assemblée citoyenne ?
- Comment verriez-vous le déroulement du tirage au sort ?
- Quel format de réunion verriez-vous pour travailler ensemble ?
- Faudrait-il des suppléants aux 36 membres ?
- D'autres questions et propositions ?

5. Interventions des participants :

Participant 1 : Point de vigilance sur le tirage au sort et la sélectivité. Si pas de tirage au sort intégral, il y aura tellement de filtres que je ne sais pas si ce sera maîtrisable. Il y aura aussi des personnes pas désireuses de participer. À vouloir à la fois faire des filtres et de la représentative on va fausser la constitution. Un point important : transparence. Est-ce que ça doit être public ? Oui selon moi.

Participant 2 : Je suis d'accord avec [Participant 1], le partage des infos doit être le plus transparent possible. Les comptes-rendus doivent être publics. Au niveau du tirage au sort, nous avons 12 bureaux, pourquoi ne pas faire un tirage au sort par bureau ? Tirage au sort d'une personne par bureau. Question sur la mise en place du groupe de travail : comment va-t'il être formé ?

Pierre-Yves Schanen : Le groupe de travail, c'est vous, si vous décidez d'y rester.

Participant 3 : Monsieur Schanen parlait de co-construction sur des projets, est-ce qu'il a des exemples ? Place Marnac ? Les pétitions citoyennes ce sera avec un logiciel ? Question technique. La fréquence des réunions ? Est-ce que c'est quelque chose qui n'est pas encore cadré ? La place des conseils de quartier, il y en a 3. Est-ce que l'assemblée citoyenne va se transformer en « super conseil de quartier » ? Tirage au sort, je suis statisticien, alors si vous voulez un avis, on peut garder vos critères de représentations. On regarde la part des tranches d'âges dans la commune, comme ça vous saurez si les tirés au sort seront représentatifs.

Marie-Pierre Gleizes : Les conseils de quartier vont rester. L'assemblée citoyenne va être sur d'autres thématiques : le budget, la co-construction de grands projets de mandat etc. Dans lesquels les conseils de quartier pourront être aussi. Mais par contre, la pétition, les propositions, faire des référendums, c'est pas l'objet d'un conseil de quartier.

Pierre-Yves Schanen : On a déjà expliqué plusieurs fois à des conseils de quartier qu'ils pouvaient travailler à des projets liés à leur quartier. Pour les grands projets, on n'a pas encore décidé. Mais à titre d'exemple, la mise en place d'une épicerie solidaire peut-être co-construite, ou la place Jean Jaurès, travailler ce genre de projet au-delà de l'échelle du quartier.

Marie-Pierre Gleizes : C'est l'assemblée citoyenne qui décide comment elle souhaite fonctionner.

Participant 4 : Le tirage au sort est pertinent. Est-ce que ce ne serait pas mieux de tirer 30 personnes au lieu de 12 ? Est-ce que la participation à l'assemblée citoyenne aura la durée d'un mandat ? Ou est-ce qu'il y aurait une certaine rotation ? Faire participer plus de personnes. Sur la charte elle-même il est possible qu'il sorte plusieurs pistes, et qu'ils sortent plusieurs possibilités, et ce sera au conseil municipal de faire le choix définitif.

Participant 5 : 44 ans, ingénieur, au chômage à cause du Covid. Nouvel habitant. Beau projet. C'est une assemblée citoyenne qui va s'auto-organiser et auto-définir la manière dont elle travaille et les résultats qu'elle souhaite, et ça c'est un facteur de perte de beaucoup de temps. Elle aura une organisation par défaut qui permet qu'elle soit rapidement utile pour la mairie. Qu'elle puisse rapidement être un outil utile. Mettre plusieurs personnes ensemble, avec divers niveaux d'éducation : difficile.

Anna Carbonnel : Je serai une personne ressource pour aider à la constitution de l'assemblée citoyenne. Cela paraît laborieux au départ mais doit se construire en marchant. Cela fait partie du processus normal de la démocratie participative.

Pierre-Yves Schanen : « Organisation par défaut modulable », bonne idée.

Participant 6 : Comment ces instances peuvent influencer sur la représentation dans le cadre de commissions consultatives dans le Sicoval par exemple, ou d'autres instances ? Un lien entre ces représentations ?

Pierre-Yves Schanen : Très bonne question. Il existe un Codev au Sicoval qui est un travail très intéressant. Il faut voir comment cette assemblée citoyenne peut travailler avec le Codev. Chose que l'on peut indiquer dans la charte.

Participant 7 : Peut-on passer à 18 membres sur 36 pour le tirage au sort afin d'éviter les TLM et avoir une meilleure représentation des Ramonvillois ?

Participant 3 : Je suis assez d'accord avec [Participant 7], avoir au moins la moitié de tirés au sort me semblerait une bonne idée.

Participant 8 : Comment le grand public va être informé ?

Marie-Pierre Gleizes : Il y a une campagne de communication qui sera mise en œuvre.

Pierre-Yves Schanen : Voilà l'argument pour lequel on a choisi 3 collèges égaux : ce n'est pas possible d'interdire les volontaires de participer à l'assemblée citoyenne, ce serait le contraire de l'implication. Ça ne paraît pas possible de supprimer le tirage au sort, c'est trop important. Avoir

des représentants d'autres instances, ça permet d'avoir le lien et un aller-retour avec d'autres habitants. Une des questions que l'on se pose est-ce qu'on va réussir à motiver les tirés au sort et comment ? Avoir 12 personnes + des suppléants ? Pour un démarrage l'équilibre entre les 3 collèges est une solution. On en tirera un bilan.

Participant 8 : Est-ce qu'on fonctionne que par tirage au sort ? Ou est-ce que des personnes volontaires vont entrer ?

Pierre-Yves Schanen : Dans le cas où il y aurait plus de 12 volontaires, on pourrait les choisir par tirage au sort ? C'est une question que l'on peut poser à ce groupe. Ce n'est pas à la mairie de les sélectionner. C'est une des questions sur lesquelles on aura besoin de votre avis.

Participant 6 : Par rapport au découpage sur les bureaux de vote, est-ce qu'on part que sur des inscrits des listes, ou la population plus large ?

Pierre-Yves Schanen : C'est justement une des questions que l'on vous pose. Que des personnes qui n'ont pas la nationalité puissent participer. Si on a les solutions techniques. Ce n'est pas évident.

Participant 4 : Normalement on devrait autoriser ceux qui ne peuvent pas s'inscrire sur les listes électorales d'être candidats.

Participant 9 : Je suis élue sur la commune et en charge des grands projets structurants. Avez-vous pensé au volet formation des futurs représentants de l'assemblée citoyenne ? Il faut que les membres sachent comment fonctionnent une municipalité. Comment nous les élus on est en capacité de travailler avec les membres de l'assemblée citoyenne. Le volet formation n'est pas à négliger et aussi au niveau des élus, comment travailler avec l'assemblée citoyenne ?

Participant 10 : Habitant sur le coteau. Comment vont se définir concrètement les thématiques et les projets sur lesquels l'assemblée citoyenne va travailler ? Comment se définit en amont la priorisation des thématiques et des projets sur lesquels l'assemblée citoyenne va travailler ?

Pierre-Yves Schanen : Il y aura 2 types de façon d'agir : d'abord autour de gros projets, des projets municipaux qu'on souhaite travailler avec l'assemblée citoyenne. Le budget aussi, qui nécessitera une formation. Peut-être 3 projets importants du mandat ou du demi-mandat, en aller-retour entre élus, assemblée citoyenne et techniciens. C'est la mairie qui va décider des projets qu'elle souhaite construire. À l'inverse, l'assemblée citoyenne a la capacité de faire des propositions. Nous nous engageons à les travailler avec elle. Il faudra qu'elle les priorise (en demandant à la population, pourquoi pas ?) il faudra travailler avec les services et les élus pour voir comment ces propositions peuvent se réaliser sur la commune ? Après on a le 3ème cas : pétitions venant de la population, construite avec l'assemblée citoyenne et proposée au conseil municipal.

Participant 11 : Enseignante sur Ramonville. Je trouvais très intéressante cette proposition d'assemblée citoyenne pour être acteur de la vie citoyenne à Ramonville. Question sur la charte : elle va être rédigée avant que les membres soient volontaires, et c'est dommage qu'ils ne soient pas participant de ce moment-là. Est-ce que le calendrier peut prendre en compte cela ?

Participant 3 : Pour rebondir sur ce que [Participant 9] dit, ne pourrait-il pas être rappelé dans la charte l'étendue des responsabilités d'une commune : savoir par exemple qu'elle est responsable des locaux des écoles (mais pas de ceux du collège), sur quel type de voirie elle peut ou pas agir, etc. ?

Pierre-Yves Schanen : Quelle est la limite entre les conseils de quartier et l'assemblée citoyenne ? Le jeu de la transparence ? Ce seront des points à préciser dans les principes de la charte. On aura une charte par défaut, on rentre dans quelque chose que l'on doit inventer. Ce dispositif est assez novateur. Je vous propose de terminer la réunion en se demandant comment peut fonctionner le groupe de travail ?

Participant 12 : Une idée de la fréquence des réunions pour le groupe de travail?

Participant 3 [via le chat] :

Un peu de lecture sur le sujet :

<https://www.citizenlab.co/blog/participation-citoyenne/assemblees-citoyennes/?lang=fr>

Anna Carbonnel : Voir le logiciel Loomio. Outil de concertation à distance.

Participant 13 : Habitante du quartier floralie. Personnellement en visio ou informatiquement je suis très nulle, et en présentiel ce serait mieux et je pense que je ne serai pas la seule à vouloir participer, et à ce que ça ne se fasse pas en visio ou informatiquement. Que ça se passe en présentiel.

Marie-Pierre Gleizes : Nous sommes d'accord avec vous.

Je voudrais clôturer cette réunion. Je pense que c'est une belle aventure qui commence.

